



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division de
l'Organisation Scolaire

DOS 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Vu la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république

Vu l'article L312-9-2 du code de l'éducation

Vu l'article D312-24 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

Vu la circulaire n°2015-106 du 30 juin 2015 relative aux enseignements au collège

Vu la circulaire n°2015-173 du 20 octobre 2015 relative à la carte des langues vivantes

Vu l'arrêté rectoral du 9 février 2016

Vu les avis des comités techniques académiques réunis les 21 janvier et 21 mars 2019

ARRETE n°2019-13

relatif aux langues vivantes 1 dans les collèges publics de l'académie à compter de l'année scolaire 2019-2020

Article 1 : L'enseignement de l'anglais est dispensé en langue vivante 1 dans tous les collèges publics de l'académie.

Article 2 : L'enseignement de l'allemand est dispensé en langue vivante 1 dans les établissements suivants :

DÉPARTEMENT DU DOUBS		
Type	Etablissement	Ville
CLG	Jean Bauhin	Audincourt
CLG	René Cassin	Baume-Les-Dames
CLG	Clairs Soleils	Besançon
CLG	L. & A. Lumière	Besançon
CLG	Proudhon	Besançon
CLG	Stendhal	Besançon
CLG	Voltaire	Besançon
CLG	Victor Hugo	Besançon
CLG	Diderot	Besançon
CLG	Camus	Besançon
CLG	Anatole France	Bethoncourt
CLG	Charles Masson	Blamont
CLG	Louis Bonnemaille	Clerval
CLG	Emile Laroue	Frasne
CLG	Des quatre terres	Hérimoncourt
CLG	Paul Elie Dubois	L'isle-sur-le-Doubs
CLG	Mont Miroir	Maiche
CLG	Lou Blazer	Montbéliard
CLG	La Source	Mouthe
CLG	Bouquet - Val de Morteau	Morteau
CLG	Pierre Vernier	Ornans
CLG	Olympe de Gougès	Pont-De-Roide
CLG	André Malraux	Pontarlier
CLG	Philippe Grenier	Pontarlier
CLG	Pompidou	Pouilley-Les-Vignes
CLG	Félix Gaffiot	Quingey
CLG	Jean Jaurès	Saint-Vit
CLG	Entre Deux Velles	Saône
CLG	Jouffroy d'Abbans	Sochaux
CLG	Edgar Faure	Valdahon



2/3

DÉPARTEMENT DU JURA		
Type	Etablissement	Ville
CLG	Du parc	Bletterans
CLG	Les Louataux	Champagnole
CLG	Marcel Aymé	Chaussin
CLG	Jaurès	Damparis
CLG	De L'Arc	Dole
CLG	Ledoux	Dole
CLG	Gustave Eiffel	Fraisans
CLG	Cazeaux	Hauts de Bienne
CLG	Du Plateau	Lavans-Les-Saint-Claude
CLG	Le RoCHAT	Les Rousses
CLG	Aristide Briand	Lons-le-Saunier
CLG	Saint-Exupéry	Lons-Le-Saunier
CLG	Grévy	Mont-Sous-Vaudrey
CLG	Cousin	Nozeroy
CLG	Brézillon	Orgelet
CLG	Grévy	Poligny
CLG	Lucien Febvre	Saint-Amour
CLG	Pré-Saint-Sauveur	Saint-Claude

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE		
Type	Etablissement	Ville
CLG	Victor Schoelcher	Champagny
CLG	Gaston Ramon	Dampierre-sur-Salon
CLG	Louis Pergaud	Favernay
CLG	des Combelles	Fougerolles
CLG	Romé-De-L'isle	Gray
CLG	Gueux	Gy
CLG	Pierre et Marie Curie	Héricourt
CLG	Albert Jacquard	Lure
CLG	Site « Rostand »	Luxeuil-Les-Bains
CLG	Les Mille Etangs	Melisey
CLG	René Cassin	Noidans-Les-Vesoul
CLG	Jules Jeanneney	Rioz
CLG	André Masson	Saint-Loup-Sur-Semouse
CLG	Château Rance	Scey-sur-Saône et St-Albin
CLG	Jacques Brel	Vesoul
CLG	Jean Macé	Vesoul
CLG	Louis Pergaud	Villersexel

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT		
Type	Etablissement	Ville
CLG	Saint-Exupéry	Beaucourt
CLG	Arthur Rimbaud	Belfort
CLG	Vauban	Belfort
CLG	De Vinci	Belfort
CLG	Signoret	Belfort
CLG	Mozart	Danjoutin
CLG	Jules Ferry	Delle
CLG	Val de Rosemont	Giromagny
CLG	Camille Claudel	Montreux-Château
CLG	Lucie Aubrac	Morvillars
CLG	Michel Colucci	Rougemont-le-Château
CLG	René Goscinny	Valdoie

Article 3 : Madame la secrétaire générale d'académie, madame et messieurs les Inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 21 mars 2019



3/3

Le Recteur,
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET